

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

## Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 11418 Société : R. A. M.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Boujdou

Fatma

Date de naissance : 31. 12. 1975

1975

Adresse : Rep. AGADIR

Tél. : 0663 61 84 85 Total des frais engagés : ..... Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Dr. Hicham NAJI AMRANI  
Médecin Lt. Colonel  
Professeur Assistant  
Pneumo-Phtisio-  
Hôpital Militaire Oued Taha  
INPE : 3312

Cachet du médecin :

Date de consultation : 09.11.2022

Nom et prénom du malade : Boujdou Patine Age : .....

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Toux chronique

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie : .....

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 05 DEC 2022

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Agadir

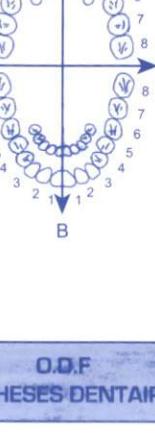
Le : 09/11/22

Signature de l'adhérent(e) : .....



RELEVE DES FRANCS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant de la Telle des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
09/11/22	Chirurgie	1	120	D. Dr. J. M. N. J. ANRAHAN Médecin Lt. Colonel Hôpital Militaire de Pneumologie et de Chirurgie Pneumologie et de Chirurgie Hôpital Militaire de Pneumologie et de Chirurgie INPE : 
09/11/22	Chirurgie	1	300	D. Dr. J. M. N. J. ANRAHAN Médecin Lt. Colonel Hôpital Militaire de Pneumologie et de Chirurgie Pneumologie et de Chirurgie Hôpital Militaire de Pneumologie et de Chirurgie INPE : 

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACHIC GADIR BAN DRAÏD Dr. ALAOUI Letta Asma Ext. Al Faddia 1, Cité Dakhla AGADIR - Tél: 05 28 23 39 39	09/11/22	250,-

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES																		
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.																		
Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.																		
<b>SOINS DENTAIRES</b> 	Dents Traitées		Nature des Soins															
			Coefficient															
COEFFICIENT DES TRAVAUX																		
<b>ODF PROTHÉSES DENTAIRES</b> 	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE																	
	<table border="1" style="margin-left: 20px;"> <tr> <td style="text-align: right;">H</td> <td style="text-align: left;">25533412</td> <td style="text-align: right;">21433552</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">00000000</td> <td style="text-align: center;">00000000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">D</td> <td style="text-align: left;">00000000</td> <td style="text-align: right;">00000000</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">35533411</td> <td style="text-align: center;">11433553</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">B</td> <td colspan="2"></td> </tr> </table>		H	25533412	21433552	00000000		00000000	D	00000000	00000000	35533411		11433553	B			
	H	25533412	21433552															
	00000000		00000000															
	D	00000000	00000000															
	35533411		11433553															
	B																	
COEFFICIENT DES TRAVAUX																		
MONTANTS DES SOINS																		
DATE DU DEVIS																		
DATE DE L'EXECUTION																		
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS																		
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION																		

# Ordonnancier

Nom et Prénom du Malade :

Ben TOUN

09 Nove 2022

Dr. Hicham NAJAT AMRANI  
Médecin Lt. Colonel  
Professeur Assistant  
Hôpital Militaire Oued Ed-Dahab - Agadir  
INPE : 131226656

1

Méjane x

Mégal

Quatre 1/2 x 2 g

2

Rhino larygo Dr. Hicham

Quatre 1/2 x 2 g

Flixatil



Quatre 1/2 x 2 g



PHARMACIE CADIBEN DRISS  
Dr. ALAOUI Lotte Asma  
Ex. Al Fiddeia, Cité Dakhla  
AGADIR - Tél: 05 28 23 39 39

Dr. Hicham NAJAT AMRANI  
Médecin Lt. Colonel  
Professeur Assistant  
Hôpital Militaire Oued Ed-Dahab - Agadir  
INPE : 131226656

agadir , le \_\_\_\_\_.

## Ordonnancier

Nom et Prénom du Malade :

Dr. Hicham NAYA AMRANI  
Médecin Lt. Colonel  
Professeur Assistant  
Pneumo-Physio-Allergologie  
Hôpital Militaire Oued Ed-Dahab - Agadir  
INPE : 131226650

09 Nove 2022

Ratine

Spécificité : Ratine

09/11/2022

Dr. Hicham NAYA AMRANI  
Médecin Lt. Colonel  
Professeur Assistant  
Pneumo-Physio-Allergologie  
Hôpital Militaire Oued Ed-Dahab - Agadir  
INPE : 131226650

agadir , le \_\_\_\_\_.

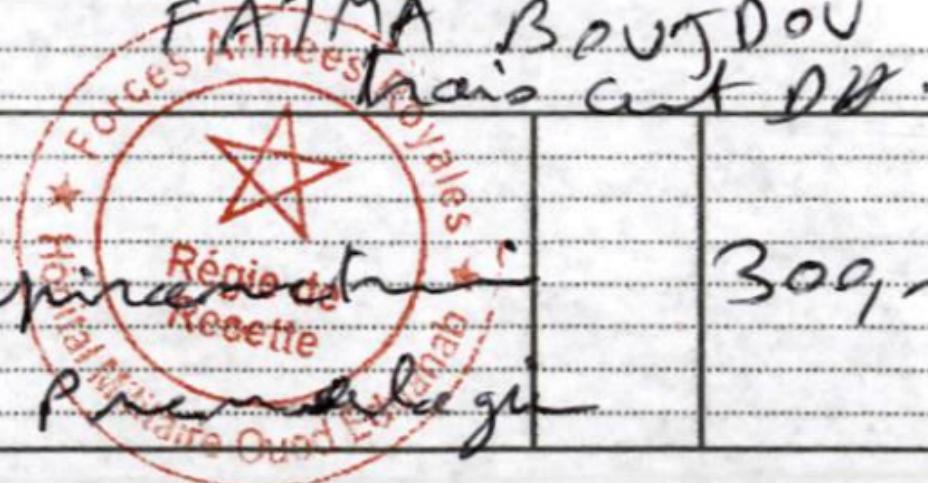
Agadir, le : 09/11/22

ROYAUME DU MAROC  
FORCES ARMEES ROYALES  
1<sup>o</sup> CENTRE MEDICAL CHIRURGICAL  
REGIE DE RECETTES

QUITTANCE N° 1084601

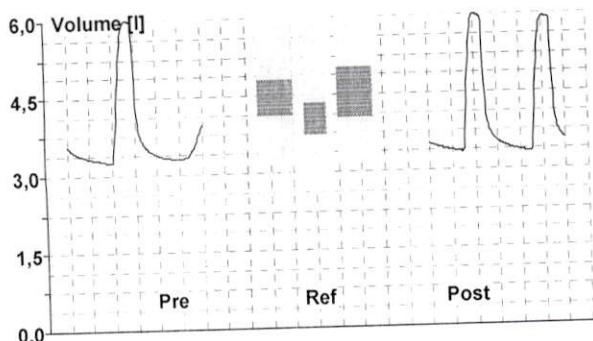
NOM ET PRENOM :

MONTANT :

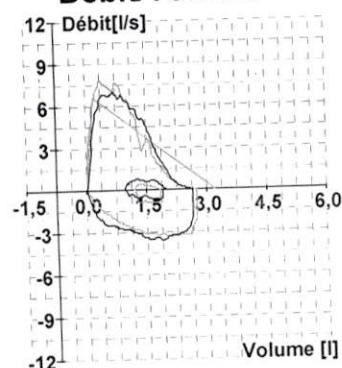



Nom: **Boujdou** 46 ans BMI: 22,0 kg/m<sup>2</sup>  
 prénom: **Fatma** 165 cm Gra.:  
 né(e): 31.12.1975 60 kg Manip:  
 IDNR: BOUFAT311275 féminin Médecin:  
 Pré: 09.11.2022 / 10:39 Température: 22,1 °C Pres. At.: 1024/1052 hPa humidité: 53 %rel 09.11.2022 / 10:57  
 Post: 09.11.2022 / 10:55 Température: 23,6 °C Pres. At.: 1024/1052 hPa humidité: 52 %rel  
 Val.norm.: ERS 1993, Zapletal Ganshorn SpiroScout LF8.5M-SR2

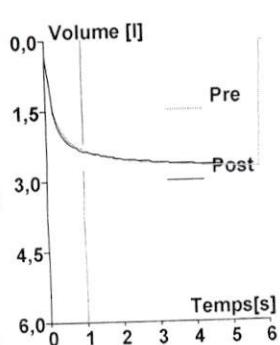
### Spirométrie



### Débit/Volume



### Volume/Temps



Préd.	Pré	pré/préd.	Post	Post/Préd.	Diff.
-------	-----	-----------	------	------------	-------

### Spirométrie

	Préd.	Pré	pré/préd.	Post	Post/Préd.	Diff.
CVex .....	3,31	2,76	84%	2,68	81%	-3%
CVin .....	3,31	2,77	84%	2,67	81%	-4%
VRI .....	-	1,20	-	0,97	-	-19%
VRE .....	-	0,90	-	0,75	-	-17%

### Débit/Volume

	Préd.	Pré	pré/préd.	Post	Post/Préd.	Diff.
CVFex .....	3,22	2,76	86%	2,68	83%	-3%
VEMS .....	2,77	2,30	83%	2,34	85%	2%
VEMS/CVFex .....	80	83	104%	87	109%	5%
VEMS/CVmax .....	80	83	104%	87	109%	5%
DEM25 .....	1,69	0,84	50%	1,43	84%	70%
DEM50 .....	4,05	2,82	70%	5,04	124%	78%
DEM75 .....	5,76	7,20	125%	6,93	120%	-4%
DEM25-75 .....	3,43	2,82	82%	3,94	115%	40%
DEP .....	6,61	7,84	119%	7,00	106%	-11%
DIP .....	-	3,34	-	3,58	-	7%

Dr. Hicham NAJIB MIRANI  
 Médecin de Cabinet  
 Professeur Assistant  
 Pneumothérapeute  
 Hôpital Militaire Oued El Hiba Agadir  
 NPE: 131426656